

M - PET - 089



Grand Conseil - Secrétariat général  
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 12.06.12

Scanné le \_\_\_\_\_

## PETITION CANTONALE VAUDOISE

### Titre de la pétition :

### **POUR LE RESPECT DE LA LOI SUISSE SUR LA PROTECTION DES ANIMAUX ET CE POUR TOUS LES CHIENS Y COMPRIS LES MOLOSSES**

### Description sommaire :

Nous vous demandons de signer cette pétition pour demander au Canton de Vaud de ne pas museler nos animaux qui ont fait leurs preuves et qui sont de bons chiens. En effet, un durcissement de la loi sur la police des chiens est en cours dans notre canton. Nous prenons les devants afin d'éviter le port de la muselière et la laisse de manière obligatoire à nos animaux. En effet, la loi sur la protection des animaux (LPA) existe dans notre pays pour **protéger la dignité et le bien-être de l'animal (Art. 1<sup>er</sup> de la LPA) ainsi que la liberté de se mouvoir (Art. 71 de la LPA)**. La LPA n'est malheureusement pas respectée dans le Canton du Valais, ni dans celui de Genève, et ceci pour plusieurs races de chiens. Nous vous demandons de nous aider afin que le Canton de Vaud ne se rallie pas à ces deux cantons.

### Description complète :

Actuellement, plusieurs cantons ont interdit des races de chiens comme Genève et Valais. Ils obligent les derniers représentants de ces races à vivre à l'extérieur de leur domicile toujours muselés et toujours attachés. Ces lois ont été votées suite à des accidents tragiques et à la surmédiation. Malheureusement, ces lois ne protègent personne. Une infime partie des morsures en Suisse sont faites par des molosses. La majorité des blessures sur les humains sont faites par les chiens de la famille, tout type confondu, bergers, chiens de petites tailles, etc... Deuxièmement, de nouvelles races sont très rapidement créées et les races interdites sont remplacées par d'autres. Chaque année, il faudra rajouter des races de chiens sur ces listes. Jusqu'où irons-nous ? Jusqu'à ce que la majorité des gros chiens soient interdits ? Surtout lorsque l'on sait que ce sont les petits chiens qui mordent le plus les enfants et à la tête ! Rapport de l'OVF 2009 à l'appui. (Page 5 du rapport). Pour preuve en 2009, sur **79'544 chiens de type berger, 609 morsures sur des êtres humains ont été recensées** (incidence 0.77%), contre **179 morsures pour 23'868 chiens de type molossoïde** (incidence 0.75%). En ce qui concerne les chiens « Bulls type terrier », ils ont malheureusement bonne presse auprès des voyous, ce qui explique en grande partie le pourcentage plus élevé de morsures et la mauvaise réputation de ces animaux. Ce cas est heureusement aujourd'hui réglé puisque le casier judiciaire des propriétaires de ces deux races doit être « vierge ». (Pas de délit contre les personnes, ni d'acte de violence, de vandalisme, de drogue, etc....)

Dans le Canton de Vaud, trois races uniquement sont soumises à autorisation, le Rottweiler, le Pit Bull Terrier et l'Américain Stafforshire Terrier. Une détention est autorisée seulement si le propriétaire répond à des normes strictes. De plus, ce dernier doit effectuer **72 heures de cours d'éducation, obligatoires, sur deux ans, et passer un test de maîtrise et de comportement avec son animal**. Ce test coûte **800.-- CHF**. Si le test est réussi, le détenteur obtiendra un permis de détention. Le propriétaire doit de plus présenter **un extrait de son casier judiciaire, avoir une RC, ne pas être souffrant de dépendance (alcool, drogue ou autre), être majeur, etc....**

Nous pensons sincèrement que ces trois races ainsi que les propriétaires sont suffisamment entourés, surveillés et suivis. Museler et attacher ces chiens serait un total non-sens. En effet, leurs propriétaires ont passé deux ans sur des terrains d'éducation à apprendre à leur chien le rappel, l'obéissance et la sociabilité. De plus, ces compétences sont certifiées par un vétérinaire comportementaliste.

Il existe d'autres moyens pour protéger les citoyens contre les morsures canines, à savoir la formation des propriétaires de toutes les races de chiens confondues et non uniquement de trois races. Nous pensons effectivement que 4 heures d'éducation pour un Doberman et 72 heures pour un Rottweiler n'est pas tout à fait logique, ni adapté. De plus, cette loi est discriminatoire et la discrimination raciale est clairement interdite dans notre pays. Nous, signataires, proposons et privilégions la formation des maîtres et des chiens, ainsi que le passage d'un test de maîtrise et de comportement obligatoire pour tous les propriétaires de chiens, plutôt que des interdictions et des mesures inadaptées comme la muselière et la laisse obligatoire.

Nous suggérons, de plus, l'ouverture d'un nouveau débat concernant l'éducation scolaire de nos enfants. Il nous semble important d'introduire des cours de prévention et d'information dans les écoles afin de faire connaître les chiens de manière générale ainsi que le comportement à adopter en leur présence.

Signature pour soutenir cette pétition : page 3

**Vous signez contre :**

1. les interdictions de races de chiens dans le Canton de Vaud.
2. le port de la muselière et de la laisse obligatoire pour les CPD (chiens potentiellement dangereux) dans le Canton de Vaud. (Muselière obligatoire uniquement pour les chiens dangereux dans leur individualité sans rapport à la race)

**Vous signer pour :**

1. un test de maîtrise et de comportement pour tous les chiens et tous les propriétaires de chiens.

Toute personne résidant en Suisse et ayant 18 ans révolus peut signer cette pétition.

Nom :	Prénom :	Adresse:	NPA/Localité :	Signature :

À retourner au plus vite (même incomplète) à :

Pittet Florence, Ch. du Tilleul 5, 1805 Jongny au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2012.

Pour plus d'infos : [floflette@bluewin.ch](mailto:floflette@bluewin.ch)

Merci pour votre aide !